

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 13 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD à partir de 18h30, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Gilbert NASARRE, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mathieu BERARD jusqu'à 18h30 (pouvoir donné à Cyril REUILLON) ; Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Jean-Michel GIRAUD (pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Mathieu POUGNAND (pouvoir donné à Armand ROQUIER).

Secrétaire de séance : Sandrine PASSEBON

OBJET : Affectation du résultat de clôture 2021 – Lotissement La Couture

Le conseil municipal, ayant approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe assujetti à TVA « LOTISSEMENT DE LA COUTURE » lors de sa séance du 15 avril dernier, est invité à statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2021.

Constatant que le compte administratif 2021 présente :

en section de fonctionnement :

un excédent de : 42 951,80 €

en section d'investissement :

un déficit de : - 93 662,16 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat :

- au compte « report à nouveau » (compte 002), pour la somme de 42 951,80 € pour le solde de fonctionnement ;
- au compte « report à nouveau » (compte 001), pour la somme de 93 662,16 € pour le déficit d'investissement.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 21 octobre 2022

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,
Sandrine PASSEBON

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : 25 OCT. 2022
Notifié ou publié le : 26 OCT. 2022